



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/AC.96/XLVII/L.1
9 septembre 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Quarante-septième session

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

(présenté par le Haut Commissaire)

1. Ouverture de la session

Le Président du Comité exécutif ouvrira la session le lundi 7 octobre à 10 heures dans la salle de conférence XIX du Palais des Nations à Genève.

2. Election du Bureau

Aux termes de l'article 10 du Règlement intérieur du Comité exécutif (A/AC.96/187/Rev.4), "à la première séance de la première session ordinaire de l'année, le Comité élit, pour cette année, parmi les représentants, les membres de son bureau, qui comprend un Président, un Vice-Président et un Rapporteur".

3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Aux termes de l'article 4 du Règlement intérieur, "le Haut Commissaire établit l'ordre du jour provisoire de chaque session et le communique, avec l'avis de convocation de la session, aux Etats membres du Comité, aux institutions spécialisées, aux organisations intergouvernementales appropriées, jouissant du statut consultatif, ainsi qu'aux organisations visées à l'article 39".

Conformément à l'article 5, "l'ordre du jour provisoire comprend: a) les questions proposées par le Comité à la session précédente; b) les questions proposées par tout membre du Comité à condition que ces questions aient été proposées dans les huit jours qui suivent la réception de l'ordre du jour

provisoire; c) les questions proposées par tout sous-comité que le Comité aura chargé d'exercer des fonctions dans l'intervalle de ses sessions; d) les questions proposées par le Haut Commissaire".

Le Comité exécutif sera saisi du document A/AC.96/860 (*ordre du jour*).

4. Thème annuel: recherche et mise en oeuvre de solutions

Conformément à la décision prise par la quarante-sixième session du Comité exécutif, le débat général a été supprimé et remplacé par un débat sur un thème annuel (A/AC.96/860, par 32 h)). Le Comité permanent a décidé lors de sa troisième réunion en juin 1996 que le thème à débattre lors de la quarante-septième session du Comité exécutif serait la recherche et la mise en oeuvre de solutions durables. Le Comité permanent a également décidé que le débat devrait se fonder, entre autres, sur les travaux pertinents conduits par les réunions intersessions du Comité permanent, notamment concernant la *Note sur la protection internationale* (A/AC.96/863) portant essentiellement sur les approches globales, y compris la question de la prévention, et le suivi de la résolution 1995/56 de l'ECOSOC.

Le Haut Commissaire fera une déclaration liminaire. Les délégations sont invitées à se limiter à une intervention de 10 minutes au maximum lors du débat qui suivra. Le Secrétariat distribuera des versions écrites plus longues des déclarations à la condition que les délégations en aient mis un nombre suffisant d'exemplaires à l'intention des pays membres et des observateurs. (Il faut un minimum de 200 exemplaires à cette fin).

Le Comité sera saisi du document A/AC.96/872 (*Thème annuel: la recherche et la mise en oeuvre de solutions durables*). Seront également présentés les documents A/AC.96/863 (*Note sur la protection internationale*) et A/AC.96/867 (*Rapport sur les résultats et le suivi de la conférence sur la CEI*).

5. Rapport sur les travaux du Comité permanent, sur la protection internationale et les questions relatives au programme, à l'administration et aux finances

Au titre de ce point, le Comité passera en revue les travaux du Comité permanent, en se référant tout particulièrement au document A/AC.96/875 (*Rapport sur les travaux du Comité permanent*), A/AC.96/861 (*Rapport de la première réunion du Comité permanent*), A/AC.96/862 (*Rapport de la deuxième réunion du Comité permanent*), A/AC.96/873 (*Rapport de la troisième réunion du Comité permanent*) et A/AC.96/874 (*Rapport de la quatrième réunion du Comité permanent*). Le Comité examinera également la suite donnée aux décisions de la quarante-sixième session du Comité exécutif (A/AC.96/871).

6. Examen et adoption des budgets de programmes

Au titre de ce point, le Comité examinera les programmes par pays/région, autres programmes et budgets du Siège pour 1997 ainsi que les programmes et les budgets révisés pour 1996. Seront également pertinents dans le cadre de cet examen le document A/AC.96/868 (*Présentation générale des activités du HCR*), assorti de l'additif 1 (*Dépenses, budgets et besoins de postes*), de l'additif 2 (*Cartes d'opérations choisies*), de l'additif 3 (*Actualisation des programmes et du financement*) et de l'additif 4 (*Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires*).

7. Rapports relatifs aux contrôles de programmes

Le Comité exécutif étudiera le document A/AC.96/8650*fonds constitués au moyen de contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés: comptes de l'exercice 1995*), le document A/AC.96/869 (*Rapport du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale sur les comptes relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 1995*) et ses additifs 1 (*Mesures prises ou proposées en réponse aux recommandations du Rapport du Comité des commissaires aux comptes*) et 2 (*Rapport du CCQAB sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes*).

En outre, un examen des activités d'inspection et d'évaluation du HCR sera effectué au titre de ce point de l'ordre du jour (A/AC.96/870).

Compte tenu des discussions au titre des points 6 et 7 de l'ordre du jour, le Comité exécutif sera invité à approuver les programmes proposés et le budget pour 1997.

8. Méthodes de travail du Comité exécutif

Alors qu'il termine son premier cycle de travail depuis l'adoption des nouvelles méthodes arrêtées à la quarante-sixième session (A/AC.96/860, par. 32), le Comité exécutif examinera le document A/AC.96/868*examen des méthodes de travail du Comité exécutif*).

9. Réunion intersessions du Comité permanent en 1997

Ayant passé en revue les questions qui lui seront soumises à sa quarante-septième session, le Comité exécutif décidera, sur la base d'un document de séance, des questions à inclure dans le programme de travail du Comité permanent pour 1997.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité exécutif sera également invité à étudier la participation des gouvernements observateurs aux réunions du Comité permanent en 1997. La liste des gouvernements ayant présenté une requête dans ce sens fera l'objet d'un document de séance.

10. Examen de l'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du Comité exécutif

Le Comité examinera le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du Comité exécutif qui sera soumis au Comité sous la forme d'un document de séance.

11. Questions diverses

12. Adoption du projet de rapport sur la quarante-septième session du Comité exécutif

13. Clôture de la session

Le Haut Commissaire et le Président feront quelques brèves remarques de clôture.